



BUDDY

France



**GARANTIE**

[www.veabuddy.fr](http://www.veabuddy.fr)

VEA garantit que la montre ne comporte aucun défaut de matériau, de conception et de fabrication pendant une période de un an à compter de l'achat (ou de 6 mois pour les batteries).

Si, pendant la période de garantie, ce produit devait être réparé dans des conditions normales d'utilisation et d'entretien, retournez-le au revendeur. La responsabilité de VEA et de son service de maintenance agréé se limitent au coût de la réparation et/ou du remplacement de l'unité pendant la période de garantie.

Un produit défectueux doit toujours être retourné au revendeur d'origine.

## CONDITIONS DE LA GARANTIE

1. La garantie n' est valable que si la carte de garantie est dûment remplie, et sur présentation de la preuve d'achat (la facture d'origine ou du ticket de caisse), précisant la date de l'achat, le nom du revendeur, le modèle, le numéro de série, et le nom du produit soit VEABuddy.
2. VEA se réserve le droit de refuser un SAV, si l'une de ces informations a été supprimée ou modifiée après l'achat d'origine du produit chez le revendeur.
3. VEA va alors réparer la partie défectueuse ou choisir de remplacer la montre. Les réparations sous garantie doivent être effectuées uniquement par VEA ou ses partenaires agréés. La garantie ne couvre pas les réparations ou les dommages, qui peuvent en résulter, si la montre est réparée par un autre établissement. La réparation ou le remplacement pendant la période de garantie ne donne pas droit au prolongement ou au renouvellement de cette période. La réparation ou le remplacement direct sous les clauses de cette garantie peuvent être effectuées par des unités de remplacement reconditionnées aux fonctions équivalentes.
4. La garantie ne couvre pas les cas suivants :
  - 4a. Vérifications, entretien, réparations et remplacements périodiques de parties, dus à l'usure courante. Abus ou mauvaise utilisation incluant, non exclusivement, le manquement à l'utilisation normale du produit conformément aux instructions d'utilisation et d'entretien de VEA.
  - 4b. Utilisation conjointe d'accessoires non approuvés par VEA

pour l'utilisation de ce produit.

- 4c. Défaillance du produit due à l'utilisation de logiciels tiers pour modifier, changer, adapter ou modifier le logiciel approuvé par VEA et fonctionnant sur le produit.
- 4d. Fonctionnalité ou fonctionnement de services multimédia tiers et/ou contenus disponibles à partir du produit.
- 4e. Accident ou causes naturelles, ou toute cause hors du contrôle de VEA, provoquée par l'éclair, l'eau, le feu, les sinistres publics et une ventilation inadaptée.
- 4f. Modifications non-autorisées effectuées dans le but de conformer le produit aux normes techniques locales ou nationales, dans des pays pour lesquels le produit VEA n'a pas été conçu à l'origine.
- 4g. Détérioration de la batterie, survenue par un chargement trop long ou par non-respect des consignes spécifiques de sécurité détaillées dans le manuel du produit.
- 4h. Réparations effectuées par des centres de maintenance non-agrèés, l'ouverture du produit par une personne non compétente.
- 4i. Chargement des batteries par d'autres chargeurs que ceux approuvés par VEA.
- 4j. Rupture ou manipulation évidente d'un joint d'étanchéité du compartiment ou des cellules de la batterie.
- 4k. Exposition à l'humidité ou à des conditions thermiques ou environnementales extrêmes, ou changements brutaux de ces conditions.

4l. Renversement de nourriture ou de liquide.

5. Certains paramètres personnels peuvent être perdus pendant la réparation ou le remplacement de votre montre. VEA décline toute responsabilité en cas de perte ou de modifications d'informations de toute sorte et ne vous remboursera pas pour une telle perte. Vous devez faire des copies des informations stockées dans la montre.
6. Cette garantie n'affecte en rien les droits statutaires des consommateurs, ni les droits des consommateurs vis à vis du revendeur par rapport à son contrat d'achat ou de vente.
7. Seule cette garantie est valable, ni VEA, ni ses filiales ou distributeurs agréés, ne peuvent être poursuivis pour dommages accessoires ou indirects, fortuits ou non, pouvant survenir lors de la rupture de garantie expresse ou non de ce produit.
8. Si VEA répare ou remplace ce produit, le produit réparé ou remplacé sera couvert pendant la durée restante de la période de garantie initiale. Les produits réparés ou remplacés peuvent inclure des composants et des équipements nouveaux et/ou reconditionnés.

<http://www.veabuddy.fr>